



RÉSULTATS DE PROJETS



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PRODUCTION 2020 DE L'ADA OCCITANIE

Article rédigé par Anne Charlotte Metz, Chargée de mission filière à l'ADA Occitanie

L'Occitanie occupe la première place des régions françaises en nombre de colonies d'abeilles déclarées à l'hiver 2019 : avec 276 577 colonies, plus de 17 % des colonies françaises sont en Occitanie. La région est également en première place en tonnage de miel produit : en 2019 la production était de 3 803 tonnes malgré un recul de 15% par rapport à 2018¹. C'est la deuxième région de France en nombre d'apiculteur avec 6 258 apiculteurs déclarés en 2019 (10% des apiculteurs français)².

Pour la quatrième année consécutive, l'ADA Occitanie a sollicité ses adhérents afin de mieux appréhender les données de production et de vente propres à la région. Les retours d'enquête nous sont parvenus entre septembre et novembre 2020. Merci d'être de plus en plus nombreux à répondre à notre enquête, la fiabilité de l'analyse dépend de la représentativité du panel de répondants !

DESCRIPTIF DE L'ÉCHANTILLON

72 apiculteurs du réseau ADA Occitanie ont répondu à l'enquête dont 54 qui sont allés jusqu'au bout du questionnaire. Au minimum, les répondants ont indiqué le nombre de colonies en production, la quantité totale de miel produit et l'origine botanique des miels récoltés.

57% des répondants ont plus de 150 colonies en production (Figure 1). Les petits apiculteurs de loisir ou pluri-actifs de moins de 50 colonies sont sous-représentés par rapport à leur proportion dans le paysage apicole. Le département des Hautes-Pyrénées n'est pas représenté alors que l'Hérault, l'Ariège, l'Aveyron et le Gard totalisent de 9 à 12 répondants (Tableau 1).

¹ FranceAgriMer. « Observatoire de la production de miel et de gelée royale », juillet 2020.

² Données issues des déclarations ruches de 2019.

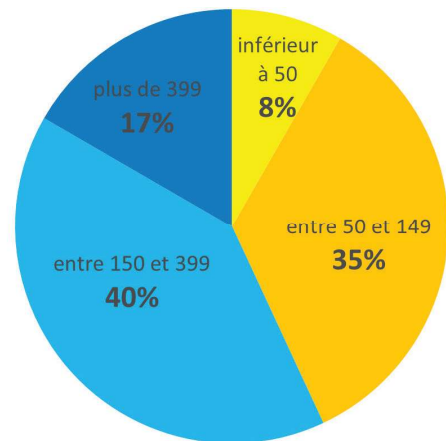


Figure 1 : Répartition du panel de répondants en fonction du nombre de colonies en production

Département	Nombre de répondants
Ariège	10
Aude	2
Aveyron	9
Gard	9
Gers	6
Haute-Garonne	6
Hérault	12
Lot	2
Lozère	5
Pyrénées-Orientales	4
Tarn	6
Tarn-et-Garonne	1
Total général	72

Tableau 1 : Nombre de répondants par département



DES TERRITOIRES CONTRASTÉS PERMETTANT DE NOMBREUSES MIELLÉES

Les 4 départements qui comptabilisent le plus de miellées citées sont l'Aveyron, l'Hérault, le Gard et l'Ariège. Cela s'explique en partie par le plus grand nombre de répondants pour ces 4 départements. Dans l'Aude, avec seulement 2 répondants, 12 miellées différentes ont été citées dont 11 pour un seul apiculteur.

Le Tableau 2 récapitule le nombre de répondants pratiquant chacune des miellées en fonction du département où se trouve le siège d'exploitation. Cela fait un total de 25 miellées différentes qui sont visitées par les apiculteurs d'Occitanie ayant répondu à l'enquête. Les miellées de chêne et de framboisier ont été citées mais sans valeur de rendement et de prix, elles ne seront donc pas traitées

dans la suite de ce rapport. La miellée la plus exploitée est celle de châtaignier puisque 58 répondants l'ont citée, soit 80 % du panel. Viennent ensuite les miellées de toutes fleurs, montagne et printemps avec plus de 30 répondants qui les pratiquent.

Le choix des miellées dépend de la dimension des exploitations, les grosses structures favorisant d'avantage des miellées réputées sûres comme le tournesol ou le châtaignier. De façon générale, les miels de cultures (tournesol, colza, lavande et sarrasin) sont produits par les apiculteurs professionnels. En revanche, le toutes fleurs est plus plébiscité par les apiculteurs disposant de moins de 50 ruches, probablement car il ne nécessite pas de transhumance.

	Nombre de répondants pratiquant la miellée	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Geys	Haute-Garonne	Hérault	Lot	Lozère	Pyénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Châtaignier	58	80%	50%	100%	100%	67%	67%	83%		80%	50%	100%	100%
Toutes fleurs	36	40%	100%	56%	56%	83%	50%	33%		40%	50%	50%	100%
Montagne	35	70%	50%	67%	56%		17%	58%		80%	50%	33%	
Printemps	33	90%	50%	56%	33%	33%	33%	17%	100%	40%	25%	67%	
Tournesol	27	60%	100%	22%	11%	67%	100%	8%				67%	100%
Garrigue	22	10%	100%	11%	56%			75%		20%	75%		
Lavande	18			22%	44%		17%	58%		40%	50%		
Tilleul	17	60%	100%			33%	17%	8%		20%	25%	50%	
Acacia	16	40%		33%	44%	17%	33%				25%	17%	
Causse	13			78%	11%			25%		40%			
Colza	11	10%		11%		33%	50%	8%				33%	100%
Bruyère Erica	9		100%	11%		17%		42%					
Cévennes	9				44%			8%		80%			
Bruyère Callune	7	40%		11%		17%	17%						
Rhododendron	7	30%	50%							75%			
Sarrasin	7	10%	50%	11%		33%	33%						
Thym	7		50%	11%	22%			25%					
Bruyère blanche	6			11%				25%			50%		
Metcalfa	4			11%	11%		17%	8%					
Ronce	4	10%			11%						50%		
Romarin	3							8%			50%		
Sapin	3		50%	11%	11%								
Bourdaie	1					17%							
Chêne	1											17%	
Framboisier	1				11%								
Nombre de miellées différentes pratiquées		13	12	17	15	11	12	16	1	9	12	9	4
Nombre de répondants		10	2	9	9	6	6	12	2	5	4	6	1

Tableau 2 : Nombre de répondants visitant la miellée par département



RÉSULTATS DE PROJETS

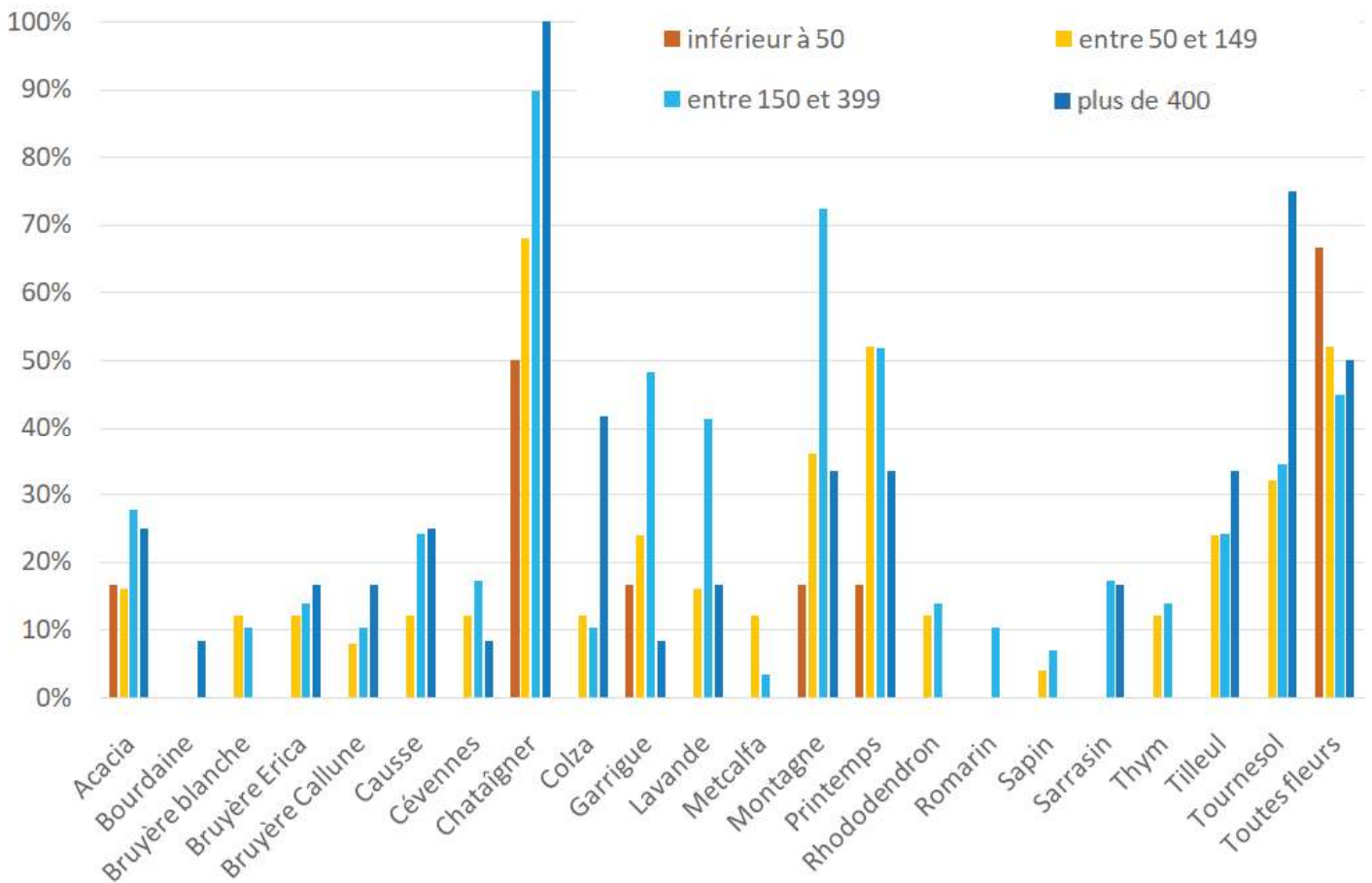


Figure 2 : Proportion des apiculteurs pratiquant la miellée pour chaque taille d'exploitation

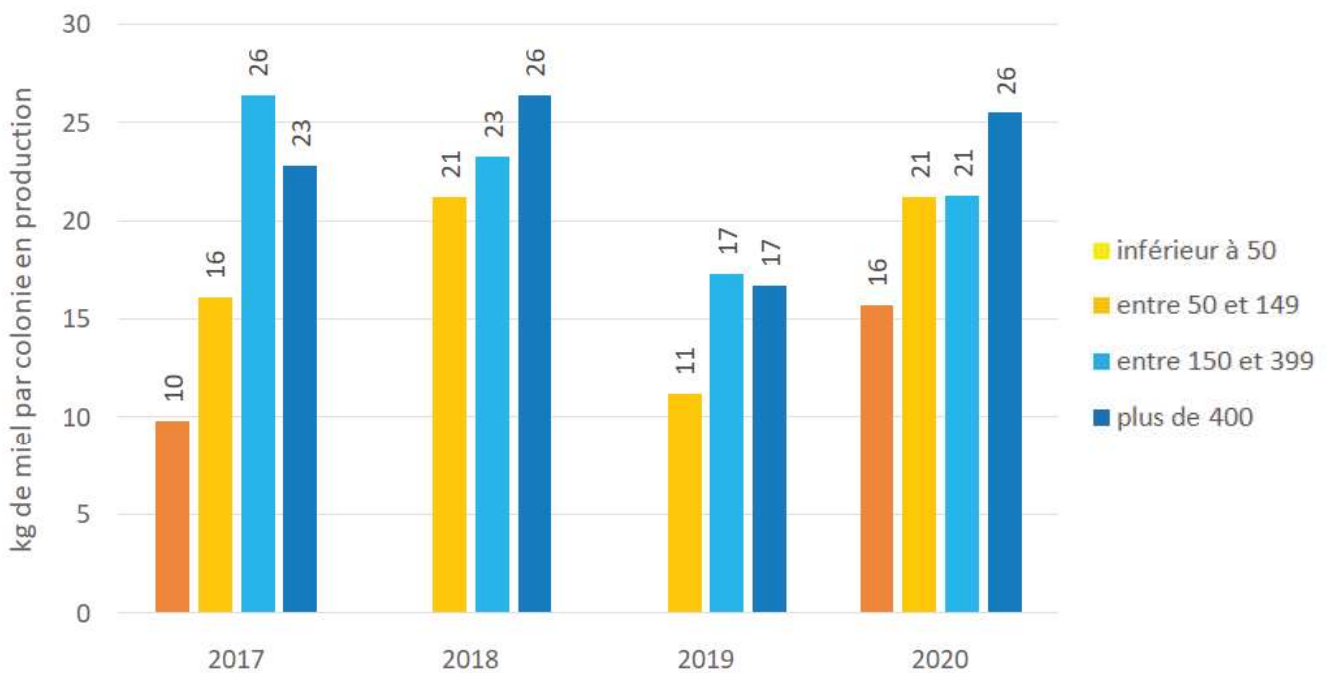


Figure 3 : Rendements miel par taille de cheptel



DES RENDEMENTS QUI RETROUVENT UN PEU DE COULEURS

Après des rendements catastrophiques en 2019, les rendements tous miels confondus retrouvent des niveaux semblables aux années antérieures. Plus les apiculteurs détiennent de colonies, meilleurs sont les rendements miel (Figure 2). Cela est sûrement lié à un niveau de professionnalisation et de technicité supérieur ainsi qu'à l'impératif économique lorsque l'apiculture est l'activité principale.

Cependant, cette moyenne a priori conforme aux années antérieures cache une grande variabilité entre miellées (Figure 3). Ainsi, à l'échelle de la région, la miellée d'acacia a été particulièrement catastrophique alors que la miellée de montagne a été plutôt meilleure que les deux dernières années. Même si de fortes disparités existent en fonction des territoires, les commentaires qualitatifs et entretiens téléphoniques complémentaires à l'étude indiquent un démarrage plutôt favorable au début du printemps, suivi d'une période de sécheresse qui a rendu l'activité très compliquée, nécessitant des nourrissements autour de la miellée d'acacia. Certains témoignages parlent même de

cannibalisme au cours de cette miellée, en lien avec la sécheresse et l'absence de ressources alimentaires. A la fin du printemps les pluies sont arrivées, mettant à mal la miellée de châtaignier mais permettant de préparer une belle récolte sur la miellée de montagne qui a suivi l'épisode pluvieux.

LES RENDEMENTS EN APICULTURE BIOLOGIQUE

On note un décrochage des rendements miel pour les apiculteurs en cours de conversion à l'apiculture biologique mais la différence de rendement ne se retrouve pas une fois la labellisation obtenue. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les apiculteurs ayant entre 150 et 399 avec une production moyenne de 21,3 kg/colonie en production pour les apiculteurs conventionnels, 21,6 kg pour les apiculteurs sous label AB et 15 kg pour les apiculteurs en conversion. Cela peut s'expliquer par une période de rodage en particulier pour ce qui est des pratiques de lutte contre varroa.

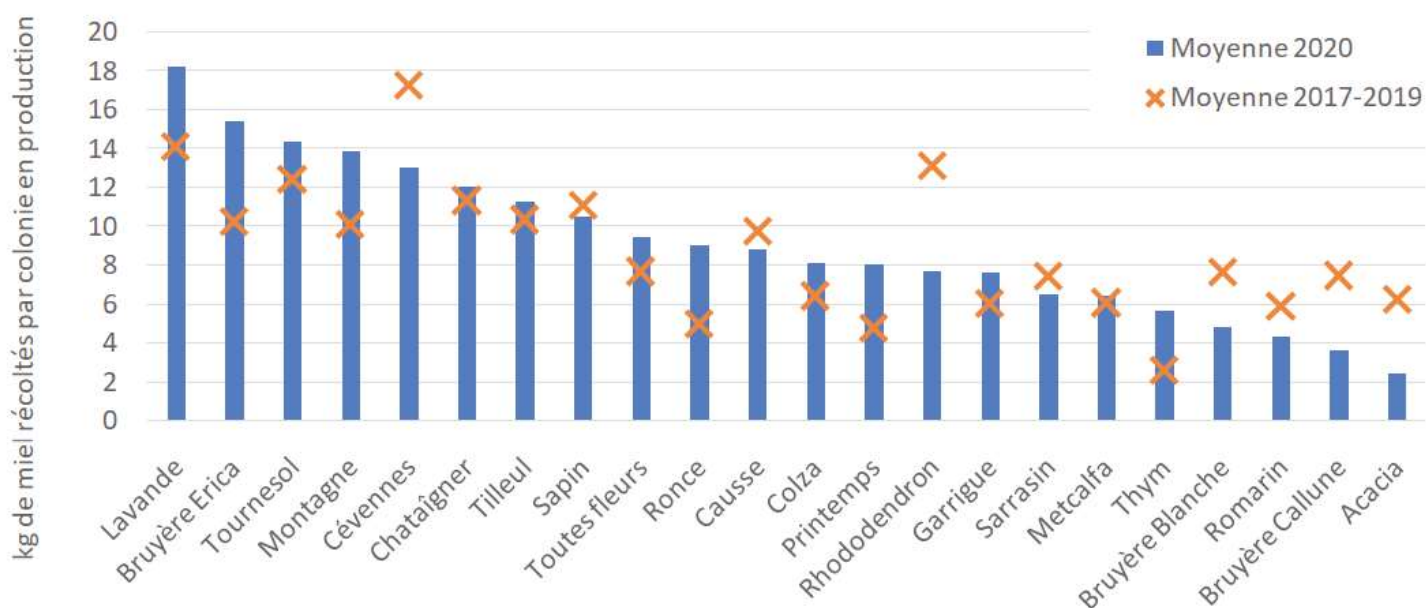


Figure 4 : Rendements miel moyen par miellée



RÉSULTATS DE PROJETS

PRIX

Les débouchés mentionnés par les apiculteurs enquêtés sont nombreux : vente directe, magasins spécialisés bio ou non, GMS (Grandes et Moyennes Surfaces), coopératives, conditionneurs, transformateurs ou autres apiculteurs.

Sans surprise, les tarifs des miels issus de cultures industrielles (colza et tournesol) sont en queue de peloton, en particulier lorsqu'ils sont vendus en vrac, avec une valorisation moyenne en dessous de 5€/kg (Figure 5). Globalement et de façon logique, la vente au détail en direct permet une meilleure valorisation. Cependant certains apiculteurs font le choix de favoriser leur clientèle directe en vendant moins cher au détail en vente directe qu'en demi-gros dans les magasins spécialisés. Au-delà d'une logique économique liée au temps passé à la vente, le prix est dans ce cas fixé en fonction du pouvoir d'achat des clients selon le circuit de distribution (clientèle plus aisée dans les magasins en ville que sur les marchés en zone rurale). Plusieurs apiculteurs ne font pas de distinction tarifaire entre les miellées lorsqu'ils vendent en direct, toute leur gamme est au même prix. La différence tarifaire entre miellées est surtout marquée pour la vente en vrac auprès de coopératives et de conditionneurs.

LES PRIX EN APICULTURE BIOLOGIQUE

La labellisation AB permet une meilleure valorisation des miels, avec des prix de vente de +16% pour la vente au détail et en demi-gros et de +88% pour la vente en vrac ! L'intérêt économique du label est donc d'autant plus important que le circuit de commercialisation est long : en vente directe le lien entre le producteur et le consommateur final permet une confiance et donc une bonne valorisation du produit même en l'absence de label. En revanche, lorsque le nombre d'intermédiaires augmente, le label devient un gage de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne. La bonne valorisation du miel labellisé AB en vrac est liée aux difficultés d'approvisionnement, d'autant plus qu'on peut imaginer que les consommateurs sensibles au label AB sont également sensibles au fait d'acheter du miel local.

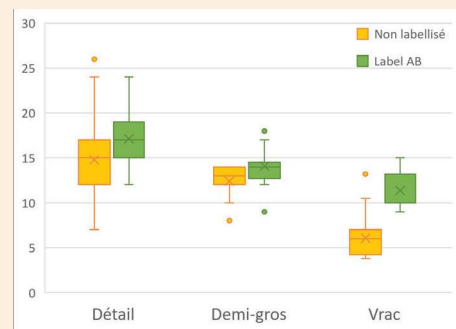


Figure 6 : Prix de vente moyen du miel en €/kg en fonction de la labellisation AB

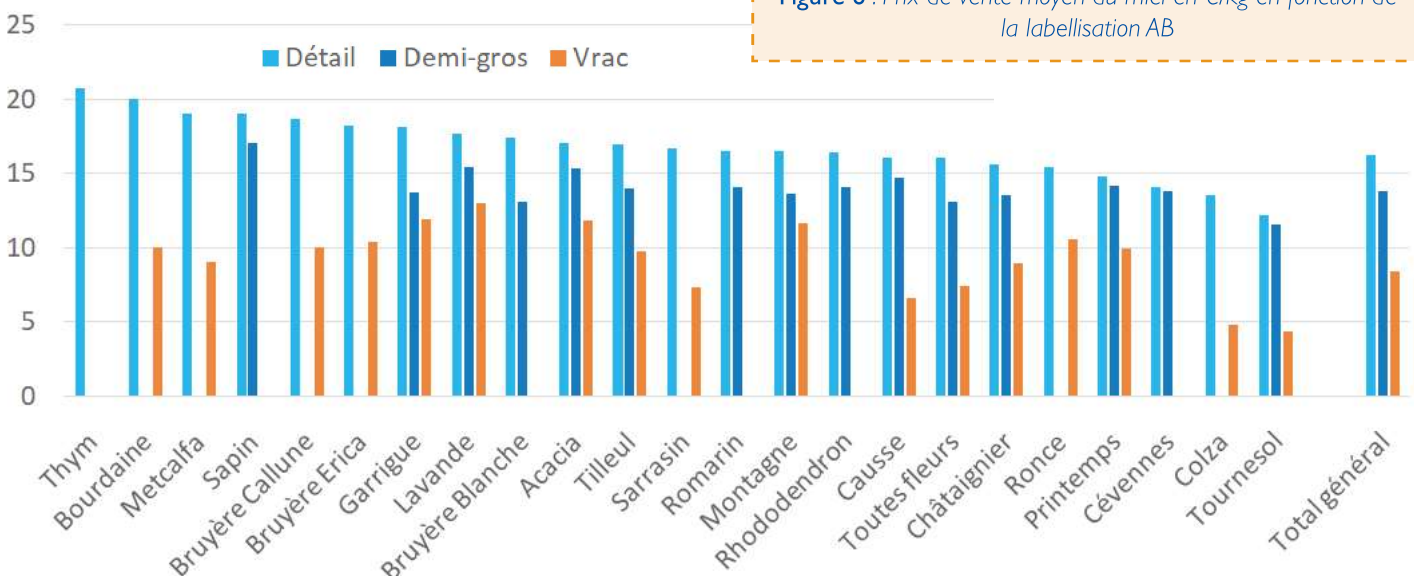


Figure 5 : Prix de vente moyen du kg de miel en fonction du conditionnement et par miellée



TRANSFORMATION

Sur les 72 apiculteurs du panel, 11 transforment leur miel. Les apiculteurs bio représentent 63 % des apiculteurs transformateurs alors qu'ils ne représentent que 49 % du panel. Le Tableau 3 ci-dessous reprend les différentes transformations du miel citées par les répondants ainsi que les miels utilisés. Le pain d'épices et le nougat sont les deux transformations les plus réalisées. Les produits transformés sont majoritairement vendus sous label AB et en vente directe (un seul répondant vend ses pains d'épices en demi-gros). La proportion de miel intégrée à la préparation varie de 30 à 50% pour le pain d'épices et de 30 à 40% pour le nougat.

	Pain d'épices	Nougat	Sablé	Meringue	Canelé	Madeleine	Pâte à tartiner	Caramel	Hydromel
Châtaignier									
Sarrasin									
Lavande									
Toutes fleurs									
Montagne									

Tableau 3 : Miels utilisés par type de transformation

DIVERSIFICATION

Sur notre panel d'apiculteurs, certains se sont diversifiés sur d'autres produits de la ruche :

- 18 % d'entre eux vendent du pollen en sec, frais ou congelé, dont 1 sous forme de pain d'abeille ;
- 17 % de la propolis brute, en teinture mère ou mélangée dans du miel ;
- 4 % de la gelée royale en vrac ou pilulier.

La commercialisation de ces produits de la ruche se fait exclusivement en vente directe.



©AOP Miel de corse

PERSPECTIVES

Chaque année, vous êtes plus nombreux à répondre à l'enquête ce qui nous permet de vous fournir une synthèse plus robuste, merci pour votre implication. Cette enquête production permet d'avoir des références technico-économiques propres à l'Occitanie, utiles pour les porteurs de projet mais aussi en cas de calamité agricole pour justifier des « normales » de production. Nous vous attendons toujours plus nombreux pour répondre à l'enquête 2021 qui vous parviendra en fin d'année, d'ici là bonne saison de production à tous !

